Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 141 (1996)

Heft: 3

Artikel: "Katanos" une étude comparative sur les conséquences de catastrophes et de situations d'urgence en Suisse

Autor: Heinzmann, Hildebert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345619

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« Katanos » une étude comparative sur les conséquences de catastrophes et de situations d'urgence en Suisse

Par le lieutenant colonel Hildebert Heinzmann

Quelles catastrophes et quelles situations d'urgence constituent une menace pour la sécurité de la population ? Quelle est l'ampleur de chacun des sinistres pouvant survenir en Suisse ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles tente de répondre l'étude « Katanos » («Katastrophen- und Notlagen in der Schweiz »), réalisée par l'Office fédéral de la protection civile.

Lorsqu'un sinistre se produit, il faut agir de manière rapide et judicieuse. Afin de renforcer l'efficacité des mesures prises pour prévenir une catastrophe ou pour en maîtriser les conséquences, il est essentiel de connaître avec précision quels dangers sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la collectivité. En effet, lorsque les autorités sont informées en conséquence et connaissent les besoins en matière de protection et d'assistance, il leur est plus facile de préparer et d'engager les moyens d'intervention dont elles disposent.

La protection civile constitue l'un de ces moyens, dès lors qu'elle s'est vue attribuer, dans le cadre de la réforme 95, une seconde mission prioritaire qui consiste à fournir de l'aide en cas de catastrophe et des secours urgents. C'est pour honorer ses obligations découlant de cette seconde mission prioritaire que l'OFPC a décider d'élaborer, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs-conseils Basler et partenaires SA à Zollikon, ainsi qu'avec les services concernés au sein de l'administration fédérale ou d'autres organismes intéressés, une série de documents servant de bases de décision en matière d'aide en cas de catastrophe et de secours urgents. L'étude « Katanos [1] » présente, en 80 pages, une analyse comparative des risques de catastrophes d'origine naturelle ou technique et d'autres situations d'urgence découlant de l'environnement social, qui peuvent affecter la Suisse. Elle montre aussi dans quelle mesure les différents risques potentiels pourraient porter préjudice à la population et entraver ses conditions d'existence.

L'étude « Katanos » crée les conditions favorables à la mise en œuvre des mesures de politique de sécurité ainsi qu'à l'engagement efficace des moyens restreints dont dispose la protection civile. Elle s'adresse aux services fédéraux concernés, ainsi qu'aux autorités des cantons et à leurs organes responsables de la planification, de l'organisation et de l'instruction en matière d'aide en cas de catastrophe et de secours urgents.

Importance des catastrophes naturelles

Il ressort de l'étude « Katanos » que 60 % des risques sont dus à des catastrophes d'origine naturelle, 30 % à des catastrophes d'origine sociale et 10 % à des catastrophes d'origine technique. Ainsi, les séismes représentent 30 % des risques pondérés estimés pour l'ensemble de la Suisse, les épidémies 25 % et les inondations 10 %.

[1] *L'étude « Katanos » a été réalisée parallèlement à l'étude de l'Etat-major de la défense sous le titre « Analyse globale des risques pour la Suisse » qui prend en compte tout l'éventail des dangers et développements, politico-militaires ou non, susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la population.*

Cette étude met également en lumière l'importance, dans l'optique de l'aide en cas de catastrophe et de secours urgents, des sinistres relativement rares mais qui se caractérisent par un énorme potentiel de destruction. Si l'on renonce à en tenir compte dans le cadre de la prévention des catastrophes, il faut s'attendre à ce que leur éventuelle survenue se traduise par des dommages dévastateurs, une surcharge écrasante des moyens d'intervention et de l'infrastructure disponibles et une période de reconstruction démesurément longue. Ces considérations posent le problème de la responsabilité des autorités concernant les genres de catastrophes dont il faut tenir compte en matière de prévention. Tandis que la société se réfère plutôt à des événements récents, les autorités compétentes ont le devoir de considérer tout l'éventail des sinistres susceptibles de se produire. Leur responsabilité ne se limite donc pas à la mise en œuvre de mesures permettant de faire face à des événements relativement fréquents. En effet, si un sinistre de nature exceptionnelle devait survenir sans qu'il soit possible de réagir à temps, les autorités pourraient se voir reprocher d'avoir manqué de prévoyance.

Lorsqu'une collectivité est touchée par une catastrophe ou une autre situation d'urgence, l'objectif de la protection civile est de lui fournir aide et assistance. Or, il importe que cette aide corresponde véritablement aux besoins de la collectivité sinistrée. C'est cet aspect du problème qui sera traité lors de la prochaine étape des travaux, qui va déboucher sur la publication d'un *Manuel des effets de catastrophes*. Ce dernier comportera un inventaire des conséquences concrètes de divers types de dangers. Il permettra de définir, jusqu'à l'échelon des communes, les exigences en matière d'aide en cas de catastrophe et de secours urgents et de déterminer, pour les différents sinistres potentiels, les mesures qu'il convient de prendre. [2]

H. H.

[2] L'étude « Katanos » peut être commandée auprès de l'Office fédéral de la protection civile, 3003 Berne. Son prix est de 25 francs.